



Résultats de l'orientation des élèves de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire 2023/2024

À la fin de l'année scolaire 2023/2024, une décision d'orientation a été prise pour 5 635 élèves de l'enseignement fondamental. 5 609 élèves ont été orientés vers l'enseignement secondaire. 26 élèves bénéficieront d'un cycle 4 rallongé en 2024/2025.

Les taux d'orientation vers les différents ordres de l'enseignement secondaire restent stables dans la fourchette des très légères fluctuations des dernières années.

Le taux de concordance entre les avis des parents et ceux des enseignants reste très élevé : il s'établit à 99,6%.

Orientations vers l'enseignement secondaire	7 ^e C (ES classique)	7 ^e G (ES général)	7 ^e P (voie de préparation)	Cycle rallongé
2017/2018	38,7%	48,6%	12,2%	0,5%
2018/2019	39,8%	48,1%	11,9%	0,2%
2019/2020	38,3%	49,5%	11,7%	0,5%
2020/2021	39,9%	47,1%	12,5%	0,5%
2021/2022	39,5%	47,0%	13,2%	0,3%
2022/2023	39,1%	48,3%	12,3%	0,3%
2023/2024	39,9%	46,3%	13,3%	0,5%

Tableau 1 : Orientations de 2017 à 2024 vers l'enseignement secondaire

Orientations des élèves à la fin de l'année scolaire 2023/2024

Des **5 635** élèves orientés à la fin de l'année scolaire 2023/2024,

- 39,9% ont été orientés vers une classe de 7^e de l'enseignement secondaire classique (7^e C) ;
- 46,3% ont été orientés vers une classe de 7^e de la voie d'orientation de l'enseignement secondaire général (7^e G) ;
- 13,3% ont été orientés vers la voie de préparation (7^e P) ;
- 0,5% bénéficieront d'un cycle rallongé en 2024/2025.

5 297 des 5 635 élèves, soit 94%, ont été orientés selon la procédure d'orientation en vigueur au cycle 4. Celle-ci implique largement les parents d'élèves. Le premier échange sur les perspectives d'orientation de l'enfant a lieu à la fin du cycle 4.1. À la fin du cycle 4.2, l'enseignant et les parents prennent une décision d'orientation commune. Celle-ci se fonde sur :

- les productions de l'élève recueillies au cours du quatrième cycle qui rendent compte de ses apprentissages ainsi que de ses intérêts et aspirations ;
- les résultats de l'évaluation des apprentissages de l'élève ;
- les résultats de l'élève aux épreuves communes organisées au niveau national par le ministère ; Elles informent sur les performances de l'élève par rapport à la moyenne nationale et renseignent sur le développement des compétences de l'élève par rapport aux niveaux de compétence attendus à la fin de ce cycle.
- les informations recueillies par le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention.

338 des 5 635 élèves, soit 6%, ont été orientés, en raison de leur retard scolaire, vers une classe de 7^e avant la

fin régulière de l'enseignement fondamental. 43 de ces élèves proviennent d'un cycle 3.2 ; 41 élèves d'un cycle 3 rallongé et 254 élèves d'un cycle 4.1.

Orientations 2023/2024	7 ^e C	7 ^e G	7 ^e P	Cycle rallongé	Total
à la fin du cycle 4.2	2250	2607	414	26	5297
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	0	0	338		338
Total	2250	2607	752	26	5635

Tableau 2 : Orientations en 2024 vers l'enseignement secondaire / cycle 4 rallongé

Concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

Année	Concordance entre avis des parents et décision d'orientation
2017/2018	98,2%
2018/2019	99,2%
2019/2020	99,8%
2020/2021	99,7%
2021/2022	99,5%
2022/2023	99,5%
2023/2024	99,6%

Tableau 3 : Évolution des concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

En 2023/2024, les décisions d'orientation ont concordé avec l'avis des parents dans 5 611 cas, soit pour 99,6% des 5 635 élèves concernés (tableau 3). Ce taux de concordance très élevé entre les avis des parents et ceux des titulaires souligne l'importance d'un vrai partenariat entre l'école et les parents et le succès d'une participation plus directe des parents à la prise de décision.

		Nombre d'élèves	en %
Concordances	avis des parents et décision d'orientation: 7 ^e C	2249	39,91%
	avis des parents et décision d'orientation: 7 ^e G	2596	46,07%
	avis des parents et décision d'orientation: 7 ^e P	740	13,13%
	cycle rallongé	26	0,46%
Discordances	avis des parents : 7 ^e C ; avis de l'équipe pédagogique: 7 ^e G	9	0,16%
	avis des parents : 7 ^e G ; avis de l'équipe pédagogique: 7 ^e P	15	0,27%
		5635	100,0%

Tableau 4 : Concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

Commission d'orientation

La procédure d'orientation prévoit qu'en cas de désaccord entre les parents et l'enseignant, une commission d'orientation prend une décision définitive pour l'orientation de l'élève concerné. Ce fut le cas pour 24 élèves.

Pour 20 de ces élèves, les commissions ont confirmé l'avis d'orientation de l'équipe pédagogique et ont orienté les élèves vers une autre voie pédagogique que celle demandée par les parents. Dans quatre cas l'avis d'orientation des parents a été retenu (1 fois 7^e C, 3 fois 7^e G).